

Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt - Parc des Expositions et des Congrès

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : Depuis l'échéance du 31 décembre 1995, la Ville assure le remboursement de différents emprunts contractés par le Parc des Expositions et des Congrès.

Du fait de la situation actuelle du Parc des Expositions et des Congrès, la Ville ne peut espérer un remboursement prochain des annuités réglées à la place de cet organisme.

Il convient, conformément aux termes de la circulaire du 30 novembre 1988 du Ministère de l'Intérieur, que la dépense qui avait été imputée provisoirement au compte 465 «Avances en garanties d'emprunts» soit budgétisée.

Je vous propose donc, d'inscrire en recettes au compte 7865 et en dépenses au compte 2761, la somme de 1 474 679,49 F correspondant aux avances suivantes :

échéance du 31.12.1995 (règlement partiel)	527 115,27 F
échéance du 30.04.1996	598 492,21 F
échéance du 20.07.1996	349 072,01 F
	<hr/>
	1 474 679,49 F

Il faut souligner que l'opération budgétaire sus-visée est une opération comptable indispensable qui ne prive pas la Ville, par l'intermédiaire de son comptable, de recouvrer ces sommes.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à ouvrir, en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération qui seront repris au BS 1996 par décision modificative, soit :

* en recettes, un crédit de 1 474 679,49 F au 938.7865.20200 «reprises sur provisions pour risques et charges financiers»,

* en dépenses, un crédit de 1 474 679,49 F au 910.2761.20200 «créances pour avances en garanties d'emprunts».

M. LE MAIRE : Vous savez, je l'ai déjà dit ici, que j'assume la présidence du Parc depuis un peu plus d'un an, que le déficit cumulé en 1995 était de l'ordre de 10 MF et que nous avons pris différentes mesures en 1996 : diminution des effectifs et des dépenses courantes, nouveau directeur pour remettre les choses en place. Pour 1996, les comptes de résultats devraient être à peu près équilibrés alors que nous étions en déficit depuis quelques années. Parallèlement nous en avons parlé ici également, deux structures juridiques vont voir le jour : un syndicat mixte pour l'investissement, une SEM pour l'exploitation. Il est bien entendu que le syndicat mixte reprendra en son sein le passif et les actifs de l'actuelle association du Parc des Expositions. Donc nous pourrions, je l'espère, arriver à autre chose que ce qui était fait jusqu'à présent par une association loi 1901, avec des investissements qui sont prévus de l'ordre de 60 à 70 MF pour restructurer totalement le Parc, lui donner un nouveau souffle, y faire -c'est toujours prévu- cette salle de convivialité que la Ville, le Conseil Général et la Région pourraient prendre en charge, du moins nous avons quelques espérances. La salle de spectacles sera donc en partie financée par nous-mêmes avec le soutien des autres collectivités mais en dehors des investissements prévus par le syndicat mixte qui devrait voir le jour, je l'espère, dans les semaines qui viennent. Voilà toutes explications qui peuvent vous être données sur cette question.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, le Parc des Expositions est un dossier sensible pour la Ville de Besançon compte tenu d'une part bien sûr de l'importance des enjeux financiers mais aussi des enjeux tout court, c'est-à-dire qu'on a besoin à Besançon d'un outil pour la promotion culturelle peut-être, mais

également économique vis-à-vis d'autres villes comme Dijon qui se montrent très dynamique. Vous avez fait allusion à la création de nouvelles structures : syndicat mixte et SEM. Pouvez-vous nous en dire un peu plus là-dessus car c'est tout de même une orientation politique que vous nous proposez et il est important de savoir avec quels partenaires nous fonctionnerons, sur quels projets. Nous sommes tout à fait en droit de participer à cette réflexion, compte tenu des engagements très importants de la Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà pris une délibération de principe sur ces deux structures. Celle qui doit reprendre les investissements et en fera de nouveaux, c'est-à-dire le syndicat mixte, serait constituée des trois organismes consulaires, de la Ville, du Département et nous l'espérons de la Région. La SEM qui va faire fonctionner cette structure nous avait créé des difficultés au moment de l'association parce que la même structure avait à la fois à gérer les investissements et les amortissements, à assumer les activités, foires, congrès et salons. Y participeront les trois organismes consulaires, la Ville, le Département, la Région restera je crois en dehors. Nous avons fait appel à un certain nombre d'organismes financiers, c'est en cours de constitution. Je crois que la Ville a donné un avis favorable, le Conseil Général aussi, la Chambre de Commerce également, les autres chambres consulaires sont sur le point de le faire ou l'ont peut-être déjà fait et nous sommes en pourparlers avec la Région pour arriver à ce résultat. Voilà les deux structures qui seront en place avec les partenaires qu'on connaissait déjà. Mais cela avance peut-être un peu doucement parce qu'il faut que chaque organisme prenne les délibérations sur ce projet. Nous espérons y arriver dans les délais les plus proches.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, deux questions dont la première concerne le fonctionnement. Vous avez dit qu'en 1996 un certain nombre de dispositions avaient été prises pour qu'il y ait une recherche d'équilibre mais quelle sera l'incidence sur le budget de la Ville de Besançon du fait qu'il faut tenir compte de la dette précédente dans la durée, c'est-à-dire quelle serait la part de la Ville de Besançon parmi les autres participants à l'extinction de la dette ? La deuxième question concerne les investissements. On en est actuellement à constituer une sorte de comité des collectivités en vue de ces investissements mais sur le plan du délai et sur le plan également du parti pris salle de spectacles polyvalente, où en est-on ? Parce que les budgets sont actuellement en train de se construire dans toutes les collectivités.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il est certain qu'on va passer l'année 1997 à constituer ces deux structures, à discuter avec les autres collectivités pour voir quelle sera la part de l'une et de l'autre à la fois dans le passif, les emprunts puis ensuite pour le fonctionnement. Tout cela est en cours mais je ne peux pas vous donner de précisions pour l'instant. Une récente réunion a encore été réalisée dans mon bureau il y a 15 jours et nous avons discuté de ces points. Nous pensons arriver quand même à un bon résultat. Il me reste à voir personnellement le Président GRUILLOT et le Président CHANTELAT.

M. DUVERGET : Et l'extinction de la dette ?

M. LE MAIRE : La dette sera reprise par le syndicat mixte, elle en fait partie intégrante. Une partie ne sera pas prise en compte par la Région par exemple car M. CHAINEAUX a dit que cela ne le concernait pas et qu'il ne prendrait qu'à partir de ce qui reste dans les structures. Il s'agit simplement d'échéances des avances. On espère bien que le comptable ne va pas se priver de recouvrer ces sommes dès qu'il pourra le faire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire, Président de l'Association du Parc des Expositions, ne prenant pas part au vote), adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.